

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BEZIOS premier Adjoint au Maire.

Présents : MM. Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Adjoint, Anne-Marie AZEMAR, Guillaume ALBY, Cyrille MAILLET, Didier GAFFIE, Jean-Marie DUCROCQ, Bernard BOUSQUET.

Excusés : M. Gilles CROUZET, Mme Anne-Julie DOUBLET.

Mme Valérie CAPRON a donné pouvoir de vote à M. Bernard BOUSQUET.

Mme Sophie ALARI a donné pouvoir de vote à M. Jean-Marie BEZIOS.

M. Cyrille MAILLET a été nommé secrétaire.

INTERVENTION CMJ :

La séance s'ouvre sur l'intervention du Conseil Municipal Jeunes :

Ils demandent à l'assemblée l'achat de 5 bornes à mégots afin de les installer à divers endroits de la commune à savoir :

- Devant l'Archéosite
- Sur la place de la Bouygue
- Devant l'Épicerie
- Au terrain de rugby
- A l'église de Saint-Martin

Coût total 946€ TTC.

Ils souhaiteraient aussi l'achat de 3 toutou'net, des distributeurs de sacs pour déjections des chiens, à installer sur les places de l'Esplanade, de la Bouygue et de l'église.

Coût total 593 € TTC, plus un lot de 500 sacs à 31€.

L'assemblée remercie vivement les membres du CMJ, pour leur participation et analysera leurs demandes lors d'un prochain conseil municipal.

INTERVENTION DU PORTEUR DE PROJET ÉOLIENNES :

Après le départ du C.M.J. Monsieur TRIBOULAT, porteur du projet « Eoliennes » intervient. Il expose le pré-projet de la société SAMEOLE filiale d'Engie France basée à Toulouse.

La zone d'études retenue est sur les communes de Montans, Parisot et Peyrole, un parc de 6 éoliennes est envisagé, dont 2 sur la commune de Montans. Mais avant d'aboutir il peut se passer plusieurs années avant d'obtenir toutes les autorisations.

Il présente :

- La réglementation pour l'implantation des éoliennes (les études, les concertations avec l'ensemble des acteurs locaux, les distances règlementaires avec les habitations).
- Le déroulement des travaux
- Les retombées économiques locales, fiscalités des éoliennes
- Le coût du projet
- La durée des travaux (entre 8 et 12 mois)
- Les fondations
- Le démantèlement

Plusieurs réunions auront lieu avec les communes voisines, les administrations, la population avant de lancer ce projet.

CONVENTION INGÉNIÉRIE PUBLIQUE DÉPARTEMENTALE APPUI AUX COMMUNES :

Vu le code général des collectivités territoriales, dans ses dispositions générales (Art. L3211-1 ; L 3232-1)

Vu la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Art. 94)

Vu les délibérations de l'Assemblée Départementale des 29 juin 2018 et 16 novembre 2018

Vu le guide de l'ingénierie départementale approuvé par l'Assemblée départementale le 16 novembre 2018

Considérant la disparition progressive de l'aide des services de l'Etat aux collectivités en matière d'ingénierie,

Considérant le manque de moyens et de capacités pour un grand nombre de collectivités tarnaises dans le domaine de l'ingénierie publique,

Le Département, garant de la solidarité territoriale, et acteur dans l'éducation, la jeunesse, le sport, la culture et la vie associative, est amené à porter assistance aux Communes et EPCI dans cette situation. Dans ce contexte, le Département décide d'adopter une politique en matière d'ingénierie publique s'appuyant sur un guide de référence définissant le cadre et l'organisation de la mission qu'il s'est confiée.

Après en avoir délibéré,

- ✓ **APPROUVE** les principes de l'aide proposée par le Département aux collectivités en matière d'ingénierie publique,
- ✓ **ACCEPTE** d'appliquer les dispositions inscrites dans le guide de l'ingénierie départementale
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention générale, ci-annexée, relative à la mise en œuvre de cette action d'appui à notre Commune.

Adopté : à l'unanimité

RACHAT MEUBLES CUISINE LOCATAIRE MAISON Saint-Martin :

VU le départ des locataires, M. Mme Jacques PAVILLON au 28 février 2019 de la maison sis à Saint-Martin,
VU l'état des lieux de sortie effectué et signé le 28 février 2019,
VU le bon entretien du logement laissé par M. et Mme PAVILLON et notamment l'achat de meuble de cuisine, Monsieur le Maire propose le rachat de ces meubles pour un montant de 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide le rachat des meubles de cuisine à M. et Mme PAVILLON pour un montant de 250€, et autorise Monsieur le maire à mandater cette somme au compte 60632 du budget communal.

Adopté : à l'unanimité

TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2019 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de fixer le montant de la redevance assainissement pour la facturation 2019, redevance qui concerne les locaux raccordés au réseau public d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- fixer à **1,50 € le m3** avec une **part fixe par facture de 10 €**.

Adopté : à l'unanimité

DÉLIBÉRATION ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION EN DATE DU
25/09/2019

TRANSFERT VOIRIE ET RÉSEAUX - LOTISSEMENT LE CLOS DES VIGNES

Considérant le permis d'aménager n° 081 171 12 A0001 déposé le 19 janvier 2012 et son modificatif déposé le 13 juillet 2012 par Monsieur Jean-Marie BEZIOS,
Considérant l'arrêté accordant le permis d'aménager en date du 21 mars 2012 et l'arrêté accordant le permis d'aménager modificatif en date du 20 juillet 2012,
Considérant la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, déposée le 26 juillet 2012,
Considérant la demande de rétrocession des parties communes du lotissement le Clos des Vignes, formulée par M. Jean-Marie BEZIOS,
Monsieur le Maire propose que la voirie, parcelles cadastrées section ZM numéros 201 ; 202 ; 203 ainsi que les réseaux électricité, eau, télécom, éclairage public, eaux pluviales et eaux usées soient rétrocédés à la commune pour un prix de 1 euro.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le transfert de la voirie et des différents réseaux précités à la commune au prix de 1 euro.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié en l'étude de Maître GARDELLE, notaire à Lisle-sur-Tarn, les frais de notaire étant à la charge de M. BEZIOS.

Adopté à l'unanimité

OUVERTURE DE CRÉDITS ATTRIBUTION DE COMPENSATION
D'INVESTISSEMENT VOIRIE 2019 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
GAILLAC-GRAULHET

Considérant le titre relatif à l'attribution de compensation à verser à l'Agglomération GAILLAC-GRAULHET pour l'investissement voirie, pour un montant annuel de 28 947,00 €,
Considérant la nécessité de verser à l'Agglomération GAILLAC-GRAULHET les premiers mois correspondant à cette attribution de compensation sur 2019 en attendant le vote du budget,
Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'ouvrir les crédits nécessaires sur le budget communal 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'ouvrir des crédits sur l'article **2046 « Attributions de compensation d'investissement »** pour un montant de **12 061,25 €** correspondant aux versements de janvier à mai 2019. Ces crédits seront repris sur le budget principal communal 2019 lors de son vote,

- Autorise Monsieur le Maire à mandater la dépense correspondante.

Adopté : à l'unanimité

Monsieur Guy SANGIOVANNI quitte la séance à 22 h 45.

NOMINATION LOTISSEMENT AVENUE SAINT-MARTIN :

Considérant le permis d'aménager N° PA08117117T0001 délivré le 21 février 2018 à Mme Anne-Lyse LESTANG, concernant la parcelle sise « Boundoumié » cadastrée section A n° 1777.

Considérant la création de la voie d'accès pour ce lotissement de 4 lots et la nécessité de la nommer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de nommer cette voie « Impasse de Boundoumié » (plan annexé).

Adopté : à l'unanimité

TRAVAUX VOIRIE 2019 :

Dans le cadre de la programmation des travaux voirie 2019, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, nous interroge sur notre souhait ou non de passer par le service voirie pour effectuer le chiffrage et le suivi des travaux ou de continuer avec notre maître d'œuvre Monsieur Badoc.

Après analyse l'assemblée décide de continuer pour un an de plus avec Monsieur Badoc, le temps de connaître le fonctionnement de ce service par la communauté d'agglomération.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Jean-Marie BEZIOS, fait le point sur l'irrigation et l'arrosage du terrain de rugby
- Mme Nathalie MUR donne le compte-rendu de l'assemblée générale du club de tennis, et donne la composition des membres du bureau à savoir :
 - Président : M. Sage
 - Secrétaire : Mme Valérie CAPRON
 - Secrétaire adjoint : M. Didier GAFFIÉ
 - Trésorière : Mme Nathalie MURLes statuts sont modifiés

- Le vide grenier du rugby se fera cette année à côté de la station d'épuration de Loumet
- Prochaine réunion du bulletin municipal le mardi 9 avril 2019 à 20h30
- La réunion Embellissement aura lieu le mercredi 17 avril 2019 à 20h30
- Voir ralentissement route devant le Relais, vitesse excessive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.